

# Numérique et intelligence artificielle

## Positions d'Intercommunalités de France

---

Intercommunalités de France est la fédération nationale des élus de l'intercommunalités. Depuis le « Manifeste visant à agir face à l'urgence de l'illectronisme » remis à Cédric O en 2021, l'association est pleinement engagée dans l'élaboration la Stratégie nationale d'inclusion numérique : « France Numérique Ensemble ». Dans ce cadre, une gouvernance locale du numérique efficace reste encore à définir. L'intercommunalité est appelée à y jouer un rôle majeur.

Intercommunalités de France plaide pour une numérisation raisonnée de tous les services publics et privés, en garantissant l'accès à un interlocuteur humain compétent en cas de besoin. Elle défend la pérennisation et le développement des postes de conseillers numériques France services.

### Sommaire

<b>I - Une stratégie nationale d'inclusion numérique à financer .....</b>	<b>2</b>
Objectifs et financement de la politique nationale d'inclusion numérique .....	2
Conseillers Numériques : préserver l'inclusion numérique dans nos territoires .....	2
<b>II - Projet de loi résilience et NIS 2 : des obligations de cybersécurité renforcées pour toutes les intercommunalités .....</b>	<b>3</b>
Positions d'Intercommunalités de France sur le PJJ résilience et la cybersécurité .....	3
<b>III - Définir un cadre de l'utilisation de l'IA dans les services publics .....</b>	<b>4</b>
Intercommunalités de France appelle à ne pas confondre vitesse et précipitation .....	4
Intercommunalités de France propose plusieurs actions pour répondre à ces préoccupations .....	4



## I - UNE STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION NUMERIQUE A FINANCER

### Objectifs et financement de la politique nationale d'inclusion numérique

Dans le cadre du Conseil national de la refondation numérique (CNR) et de la nouvelle feuille de route "France Numérique Ensemble" (FNE) 2023-2027, l'État a défini des objectifs ambitieux pour l'inclusion numérique :

- 8 millions de Français accompagnés,
- 20 000 aidants numériques formés, dont les 4 000 conseillers numériques France Services,
- 25 000 lieux d'accompagnement opérationnels.

En 2020, la première Stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) avait mobilisé 250 millions d'euros pour financer les 4 000 conseillers numériques France Services. Ces conseillers jouent un rôle clé en accompagnant les citoyens dans leurs usages numériques, en renforçant leur sécurité numérique et en réduisant les inégalités numériques sur le terrain.

Enfin, la gouvernance locale de l'inclusion numérique repose sur les intercommunalités, considérées comme l'échelon pertinent pour coordonner cette stratégie, ou sur les départements, en raison de leur compétence en matière de solidarités.

**Dans ce cadre, une coordination territoriale efficace et des financements pérennes restent indispensables pour atteindre les objectifs fixés par le programme FNE.**

### Conseillers Numériques : préserver l'inclusion numérique dans nos territoires

Depuis 2018, l'État a engagé une numérisation systématique des démarches administratives avec le programme 100% numérisation des services. Ce projet s'est accompagné d'une politique d'inclusion numérique, incarnée par les Conseillers Numériques France Service (CNFS), qui sont au cœur des feuilles de route France Numérique Ensemble (FNE). Pourtant, le PLF 2025 menace directement cette dynamique en réduisant drastiquement les financements des CNFS. Abandonner ces médiateurs indispensables reviendrait à fragiliser les citoyens, aggraver la fracture numérique et compromettre la cohésion des territoires.

Actuellement, entre 3 500 et 4 000 conseillers sont en poste, contribuant à l'autonomie numérique de milliers de Français. 90% des dépenses des feuilles de route FNE concernent le financement des CNFS, qui constituent la colonne vertébrale de cette politique.

Alors que le financement des CNFS était prévu pour décroître progressivement sur trois ans (80M€ en 2024, 70M€ en 2025, et 50M€ en 2026), le budget 2025 ne prévoit que 28M€, soit une réduction de 60%. Seuls 1 500 postes pourront être financés sur les 4 000 existants, entraînant la remise en cause de 2 500 postes de conseillers.

**Intercommunalités de France propose de sécuriser le financement des CNFS en 2025 et préserver les 4 000 postes existants.**

Plusieurs pistes de financement pourraient être envisagées :

- **Participation financière des entreprises bénéficiaires de la numérisation** : Augmenter l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) dès 2025 ; ouvrir des discussions avec la DGE pour une contribution élargie et durable.

- **Structurer des guichets uniques de financement locaux** : Flécher les crédits selon les thématiques prioritaires (vieillesse, handicap, QPV, etc.), pour renforcer l'efficacité des feuilles de route FNE.
- **Mobiliser la formation professionnelle** : Encourager les employeurs à investir dans l'inclusion numérique de leurs salariés. Selon une étude réalisée avec PIX, 75% des salariés n'ont pas un niveau de culture numérique suffisant, notamment sur la data, la cybersécurité et la compréhension des enjeux numériques globaux.

## II - PROJET DE LOI RESILIENCE ET NIS 2 : DES OBLIGATIONS DE CYBERSECURITE RENFORCEES POUR TOUTES LES INTERCOMMUNALITES

Les intercommunalités sont en première ligne pour sécuriser les territoires. Avec des mesures adaptées et un accompagnement renforcé, elles pourront relever les défis imposés par NIS 2 et protéger efficacement leurs communes et leurs citoyens.

### Positions d'Intercommunalités de France sur le PJJ résilience et la cybersécurité

- ➔ **Permettre une montée en puissance de la cybergdéfense des intercommunalités** et de leurs communes membres : Intercommunalités de France demande une transposition intelligente de la directive NIS 2 en France. Il est essentiel d'adapter les mesures de sécurité aux spécificités des collectivités locales, de permettre l'exclusion de certains systèmes d'information du périmètre réglementé et d'organiser une mise en conformité progressive dans le temps, avec un accompagnement technique et financier renforcé, notamment pour les communautés d'agglomération (CA) et les communautés de communes (CC).
- ➔ **Proportionnalité et progressivité** : La mise en œuvre des mesures doit respecter les principes de proportionnalité et de progressivité. Bien que ces principes ne puissent être inscrits dans la loi, ils doivent être intégrés dans le cadre réglementaire et infra-réglementaire.
- ➔ **Accompagnement financier et technique** : Toutes les intercommunalités doivent être accompagnées sur les volets financiers et techniques. Le bloc local est volontaire mais manque de moyens humains et financiers en matière de cybersécurité. Un accompagnement dédié et adapté, particulièrement pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération, est indispensable pour répondre aux obligations de NIS 2.
- ➔ **Réalisation d'une étude d'impact** : Nous demandons la réalisation d'une étude d'impact spécifique à la transposition de NIS 2 dans les administrations publiques locales. L'ANSSI n'a pas encore transmis l'évaluation des impacts financiers de la directive aux associations d'élus, car ces impacts seraient jugés trop élevés, selon les propos de son Directeur général.
- ➔ **Simplification** : Une mise en place effective d'un numéro unique « 17-cyber » destiné aux collectivités en cas d'urgence est essentielle. Ce dispositif simplifié permettrait de mieux coordonner les réponses lors d'une attaque informatique.
- ➔ **Territorialisation** : Les élus soulignent la nécessité de renforcer les relais entre l'ANSSI et les niveaux locaux, ainsi que d'uniformiser les ressources disponibles dans chaque région. Une meilleure coordination entre l'ANSSI et les CSIRT (Centres de réponses à incidents cyber) régionaux est requise, tout comme une harmonisation du fonctionnement des CSIRT entre eux. Actuellement, toutes les régions ne disposent pas d'un CSIRT actif, et leurs moyens

varient considérablement. Les élus demandent une clarification du positionnement et du rôle des CSIRT régionaux (Computer Security Incident Response Team).

- Intercommunalités de France n'est pas favorable à la création d'une nouvelle compétence en cybersécurité pour les intercommunalités.

### III - DEFINIR UN CADRE DE L'UTILISATION DE L'IA DANS LES SERVICES PUBLICS

Les risques et limites associés à l'utilisation de l'IA, tels que les erreurs fréquentes et les biais dans les données que l'IA compile, soulèvent des préoccupations quant à la fiabilité et à l'équité des décisions automatisées. De plus, la question de l'impact sur les métiers des agents publics et la nécessité de formations adéquates devra être prise en compte.

#### Intercommunalités de France appelle à ne pas confondre vitesse et précipitation

- ne pas précipiter la généralisation de l'IAG dans les services publics : il faut d'abord tirer des enseignements des expérimentations en cours, tant au niveau national que local.
- établir un cadre d'utilisation éthique, juridique et transparent pour l'IA, ainsi que des garanties pour préserver le lien humain dans le service public.

#### Intercommunalités de France propose plusieurs actions pour répondre à ces préoccupations

- l'évaluation rigoureuse de l'outil utilisant de l'IA générative en amont, la mise en place de méthodes de régulation et la promotion d'un débat public local sur l'IA.
- pour développer une IA "choisie" plutôt que "subie", les élus demandent une concertation entre l'État et les collectivités pour définir un cadre d'utilisation approprié.
- la question de l'éducation à la culture numérique et à l'usage de ces nouveaux outils numériques est préoccupante, il faudra former les agents territoriaux pour faire face à cette évolution technologique.
- **La bibliothèque de l'IA et les assises territoriales de l'IA** sont les deux chantiers menés par les Interconnectés en matière d'intelligence artificielle qui visent à offrir aux collectivités des outils et des stratégies pour mieux intégrer l'IA dans leurs missions.
- La commission numérique pourrait participer activement au Sommet mondial pour l'action sur l'IA organisé par la France et l'enrichir par deux démarches : les assises territoriales de l'IA et la bibliothèque territoriale de l'IA menées par le réseau des interconnectés.

## LES TERRITOIRES ENGAGES DANS LA BIBLIOTHEQUE TERRITORIALE DE L'IA

Sont membres de la sous-commission IA, et impliqués, dans le déploiement de cette bibliothèque IA :

- Clermont Auvergne Métropole
- Nantes Métropole
- Métropole Rouen Normandie
- Montpellier métropole
- Vire au Noireau
- Toulouse Métropole
- Grand Paris Sud
- Bordeaux métropole
- Caux Seine Agglo
- Grenoble Alpes Métropole
- SICOVAL
- Rennes métropole/ ville de Rennes
- Ville et CC de Parthenay-Gâtine
- Métropole européenne de Lille
- Caux Seine Agglo
- Aix Marseille Provence Métropole
- Ville de Lyon
- CC du Lacq Orthez
- SICOVAL
- Grand Besançon
- Ville de Paris
- Ville de Lyon
- Brest Métropole
- Ville de Grenoble

Exemples d'un cas d'usage de l'IA dans les intercos

- la métropole de Lyon s'appuie sur l'IA pour trouver où planter le plus efficacement des arbres afin de « végétaliser » son territoire ;
- Paris Saclay travaille sur des scénarios d'urbanisme afin d'anticiper la consommation de foncier et les îlots de chaleur ;
- **IA frugale au service de la transition écologique dans les territoires** : Bordeaux métropole, le projet vise à mettre en place et piloter un outil d'aide à la décision dans le choix **des politiques de construction ou de rénovation** permettant d'identifier les scénarios les plus pertinents suivant une approche multicritère (coût, énergie, CO2, confort). Il vise aussi à mesurer et vérifier systématiquement les économies d'énergie suite à la mise en place d'actions d'amélioration de la performance énergétique (travaux ou conduite des installations) et le cas échéant une explication des écarts.

## LES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LES ASSISES TERRITORIALES DE L'IA

Les premiers territoires déjà engagés dans cette démarche :

- Nantes Métropole,
- Montpellier Méditerranée Métropole,
- Rennes Ville et Métropole,
- Toulouse Métropole,
- Métropole de Nice Côte d'Azur,
- Tours Métropole Val de Loire,
- Ville et métropole du Grand Nancy,
- Angers Loire Métropole,
- Communauté de Communes de Lacq Orthez,
- Agglomération du SICOVAL,
- Bordeaux Métropole,
- Quimperlé Communauté,
- Paris Saclay,
- La Métropole Rouen Normandie,
- Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Roman

Les villes francophones engagées sont : Abidjan, Agadir, Casablanca, Dschang, Montréal, Namur, Québec, Sarrebruck.

À noter que Nantes Métropole, la ville de Marseille, de Cannes, le SICOVAL, entre autres, travaillent à l'élaboration de charte, de boussole, de guide de bonnes pratiques pour cadrer les usages de systèmes ayant recours à l'IA pour leurs agents.

---

### Contact technique :

Clément BAYLAC, conseiller économie  
[c.baylac@intercommunalites.fr](mailto:c.baylac@intercommunalites.fr)

### Contact presse :

Yoann Jacquet, responsable de la communication institutionnelle et des relations presse  
[y.jacquet@intercommunalites.fr](mailto:y.jacquet@intercommunalites.fr) – 06 71 50 65 88